

Assurance & Protection  
Épargne & Retraite



## LUCYA Abeille PER

ANNEXE OPÉRATION

# Abeille Retraite Bonus 2027

Annexe à la demande d'adhésion  
Bulletin de versement

 VERSION JANVIER 2026

A retourner à :  
**Lucya**  
13 rue d'Uzès  
75002 PARIS

Code interne : \_\_\_\_\_  
Inspection/Agence : Grands Comptes  
N° Immatriculation ORIAS : 07 004 394

## Annexe

# Opération Abeille Retraite Bonus 2027

**Adhérent**  M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_  
(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)

Autres prénoms : \_\_\_\_\_  
(figurant sur la pièce d'identité présentée)

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse fiscale (si différente) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. personnel : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Document d'identité présenté (document officiel en cours de validité)

Carte nationale d'identité

Passeport

Carte de séjour ou de résident étranger

Permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance | | | | | | | |

### Situation professionnelle (1 seul choix possible)

Situation professionnelle :

Salarié(e)

TNS

Retraité(e)

Sans activité

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") : \_\_\_\_\_

Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité (cf. liste des codes) : \_\_\_\_\_

### Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui  Non Fonction exercée : \_\_\_\_\_

Date de cessation | | | | | | | |

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui  Non Fonction exercée : \_\_\_\_\_

Lien avec cette personne : \_\_\_\_\_

Je suis une personne politiquement exposée\* si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français<sup>(1)</sup>, ou je suis un membre direct de la famille<sup>(2)</sup> d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)<sup>(3)</sup> à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

\*définition prévue par les articles L. 561-10 2<sup>e</sup> et R. 561-18 du Code monétaire et financier

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

Paraphe du Client



Paraphe du Conseil



Les versements effectués entre le 31 janvier et le 19 décembre 2025 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2026.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2026 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre relatif à l'opération Abeille Retraite Bonus 2026" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2026 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2026" soient réalisés.

## Versement libre

### Adhésion

**Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027, vous devez impérativement joindre au présent document votre demande d'adhésion dûment remplie.**

**Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.**

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

### Reversement

Numéro de l'adhésion :

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) :

€

**par chèque à l'ordre exclusif d'Abeille Retraite Professionnelle ou par prélèvement** (minimum 5 000 €; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'APACTE (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Abeille Retraite Professionnelle).

## Désignation du payeur

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.

Néanmoins, Abeille Retraite Professionnelle autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante

## Origine des fonds (à compléter impérativement)

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code monétaire et financier.

**Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :**

(ex : vente de ma résidence principale pour \_\_\_\_\_ € et réalisée le \_\_\_\_/\_\_\_\_, vente de valeurs mobilières pour \_\_\_\_\_ € et réalisée le \_\_\_\_/\_\_\_\_),

### Codes valeurs nature

Nature(s)	Désignation	Date	Montant
<input type="checkbox"/> 00 Revenus d'une activité pro / retraite			€
<input type="checkbox"/> 01 Indemnité / Dommages et intérêts			€
<input type="checkbox"/> 02 Vente d'un bien immobilier			€
<input type="checkbox"/> 03 Vente parts société / fonds de commerce			€
<input type="checkbox"/> 04 Donation / Présent d'usage			€
<input type="checkbox"/> 05 Bénéfice assurance vie (capital décès)			€
<input type="checkbox"/> 06 Trésorerie d'entreprise			€
<input type="checkbox"/> 07 Déblocage d'épargne (assurance vie, PEA...)			€
<input type="checkbox"/> 08 Epargne +6mois sur : CC, livret A, CSL...			€
<input type="checkbox"/> 09 Gain aux jeux			€
<input type="checkbox"/> 10 Remboursement d'un prêt			€
<input type="checkbox"/> 11 Revenus provenant de l'activité foncière			€
<input type="checkbox"/> 12 Succession			€
<input type="checkbox"/> 13 Sursalaire (gérant - art 62 CGI)			€
<input type="checkbox"/> 14 Vente d'un véhicule			€
<input type="checkbox"/> 15 Vente d'une œuvre d'art			€
<input type="checkbox"/> 16 Bon de capitalisation			€

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil


## Répartition de votre versement libre

Ant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2027 ci-jointe, vous choisissez l'une des deux options proposées ci-dessous. Si dans le cadre de l'une de ces options vous choisissez d'investir sur un ou plusieurs supports en unités de compte, votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports éligibles à votre adhésion en Gestion Libre (à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2. si vous optez pour ce mode de gestion, et / ou sur les supports en unités de compte propres au mode de Gestion Evolutive ou propres au mode de Gestion sou Mandat si vous optez pour ce mode de gestion.

\* Montant brut de frais sur versement

**\*\* Si tout ou partie de l'épargne de votre adhésion est déjà investie dans le cadre de ce mode de gestion, le choix de la gestion évolutive dans le cadre de la présente opération est conditionné par une durée résiduelle de ce mode de gestion supérieure à 8 ans et le choix de la même orientation de gestion.**

Si vous optez pour le mode de Gestion évolutive exclusivement dans le cadre de cette opération, merci de préciser la durée retenue :  ans  
(minimum 8 ans et maximum 50 ans)

<input type="checkbox"/>	“Option Bonus 2027 +2%”
<b>Support(s) choisi(s)</b>	<b>Répartition</b>
Abeille RP Garantie Retraite B2027R1(max. 70 %)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre* est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

our

<input type="checkbox"/>	“Option Bonus 2027 +1,5%”
	<b>Support(s) choisi(s)</b>
Abeille RP Garantie Retraite B2027R2	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre* est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

\*dans le cadre d'Abeille Retraite Bonus 2027, vous sélectionnez les supports d'investissement du versement parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion en Gestion Libre à l'exclusion d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2.

- Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats-Unis, doit être communiqué dans les plus brefs délais à Abeille Retraite Professionnelle - TSA 42608 - 92895 Nanterre Cedex 9.
  - Je reconnais :
    - avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2027 figurant ci-après ;
    - avoir bien reçu et pris connaissance des documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
    - avoir été informé(e) que les documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte éligibles au contrat, y compris dans le cadre de la Gestion Evolutive et de la Gestion sous Mandat, ainsi que les documents présentant les informations spécifiques des options et supports d'investissement du contrat sont disponibles sur le site internet [www.abeille-assurances.fr](http://www.abeille-assurances.fr) et dans mon espace client ; et que ces documents peuvent m'être communiqués, sous format papier, sur simple demande auprès de mon intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Retraite Professionnelle.

Fait à :

1

le

### Signature de l'Adhérent

### Signature et cachet du Conseil

Lucya

13 rue d'Uzès - 75002 Paris  
Lucya, société de courtage en assurance de personnes,  
immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351,  
enregistrée à l'ORIAS sous le n°27 004 204



**Abeille Retraite Professionnelle**  
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros  
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire  
régi par le Code des assurances

**Siège social :** 70 avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes  
833 105 067 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835\_03TPOZ

**APACTE**  
(Association de Promotion des *ACTions*  
pour l'*Epargne retraite*). Association sans but  
lucratif créée par la loi du 1er juillet 1901.

**Siège social :** 13 rue du Moulin Bailly  
92270 Bois-Colombes

**Lucya**  
Lucya est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris.

# Annexe à la Notice du Contrat

## LUCYA Abeille PER

### Spéciale opération Abeille Retraite Bonus 2027

#### Caractéristiques spécifiques à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027

Les versements effectués entre le 24 janvier et le 18 décembre 2026 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027. Abeille Retraite Professionnelle mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, en cas d'évolution de certains paramètres de marchés susceptibles d'influer sur les conditions de réalisation de l'objectif de rendement annoncé, l'opération pourra être suspendue par anticipation par décision de l'assureur.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédefini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés à la rubrique « Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2027 » soient réalisés.

#### Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027

- Le montant minimum doit être de 5 000 € pour un versement. Le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion.
- Le versement est obligatoirement investi sur le support Abeille RP Garantie Retraite de la gestion libre et, pour l'option Bonus 2027 +2%, sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

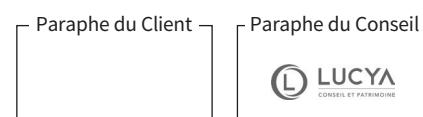
##### Pour l'option Bonus 2027 +2%

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

##### Pour l'option Bonus 2027 +1,5%

- versement investi en tout ou partie sur le support Abeille RP Garantie Retraite.
- L'investissement sur les supports en unités de compte éligibles à cette opération est inférieur à 30%.

- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.
- L'offre est réservée aux adhérents âgés de moins de 85 ans.



## Modalités d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2027

L'option Bonus 2027 +2% et l'option Bonus 2027 +1,5% ouvrent, sous conditions, respectivement droit à l'ajout d'un complément de rémunération de 2% ou de 1,5% au taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2026 et / ou 2027, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.

Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2026, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite depuis la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2026,
- et en date de valeur du 31 décembre 2027, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

Au terme de l'opération, les sommes investies sur le support en euros et ayant bénéficié d'un complément de rémunération au 31/12/2026 et/ou 31/12/2027, retrouveront automatiquement les conditions standard du support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

## Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2027

La part du versement investie sur Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2027, toujours investie au 31 décembre 2026 et / ou toujours investie au 31 décembre 2027 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2026 et / ou pour l'année 2027, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucune **opération sur l'adhésion (automatique ou non)**, effectuée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 ».

Si à l'issue d'une opération sur l'adhésion, la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 devient inférieure au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre relativ à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 » :

- le **droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- le **droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2026 mais perdu au titre de 2027**, si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est postérieure au 31 décembre 2026 mais antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Pour l'option Bonus 2027 +1,5%, toute sortie en capital partielle ou totale du support Abeille RP Garantie Retraite effectuée sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 18 décembre 2026 inclus fera perdre le droit à attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2027.

**L'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2027 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers** : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

## Supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027

Sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2027 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2. Les investissements (versement libre) en mode de gestion évolutive si la durée de cette gestion est comprise entre 8 et 50 ans sont également possibles. Les investissements (versement libre) en mode de Gestion Sous Mandat sont également possibles. Les document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

**Abeille Retraite Professionnelle ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**



Abeille Retraite Professionnelle  
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros  
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire  
régi par le Code des assurances

Siège social : 70 avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes  
833 105 067 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835\_03TPOZ

APACTE  
(Association de Promotion des ACTIONS  
pour l'Epargne retraite). Association sans but  
lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly  
92270 Bois-Colombes

Lucya  
Lucya est une société de courtage en assurance  
de personnes. Société par Actions Simplifiée,  
au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris  
sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous  
le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au  
13 rue d'Uzès - 75002 Paris.

## AIDE MÉMOIRE RECUEIL DES EXIGENCES ET DES BESOINS À DESTINATION DE L'APPORTEUR

**Partie :** Vous et votre environnement personnel

Reportez-vous aux listes ci-dessous pour trouver le code CSP et le code Secteur d'activité adéquats.

### S A L A R I É

Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
<b>33</b>	Cadres de la fonction publique	<b>52</b>	Employés civils et agents de service de la fonction publique
<b>34</b>	Professeurs, professions scientifiques	<b>53</b>	Policiers et militaires
<b>35</b>	Professions de l'information, des arts et des spectacles	<b>54</b>	Employés administratifs d'entreprise
<b>37</b>	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	<b>55</b>	Employés de commerce
<b>38</b>	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	<b>56</b>	Personnels des services directs aux particuliers
<b>42</b>	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	<b>62</b>	Ouvriers qualifiés de type industriel
<b>43</b>	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b>63</b>	Ouvriers qualifiés de type artisanal
<b>44</b>	Clergé, religieux	<b>64</b>	Chauffeurs
<b>45</b>	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	<b>65</b>	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
<b>46</b>	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	<b>67</b>	Ouvriers non qualifiés de type industriel
<b>47</b>	Techniciens	<b>68</b>	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
<b>48</b>	Contremaîtres, agents de maîtrise	<b>69</b>	Ouvriers agricoles

### T N S

Code CSP	Libellé CSP
<b>10</b>	Agriculteurs exploitants
<b>21</b>	Artisans
<b>22</b>	Commerçants et assimilés
<b>23</b>	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>24</b>	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
<b>31</b>	Professions libérales

### S A N S A C T I V I T É

Code CSP	Libellé CSP
<b>84</b>	Elèves, Etudiants
<b>85</b>	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
<b>86</b>	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

### R E T R A I T É

Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
<b>10</b>	Agriculteurs exploitants	<b>47</b>	Techniciens
<b>21</b>	Artisans	<b>48</b>	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>22</b>	Commerçants et assimilés	<b>52</b>	Employés civils et agents de service de la fonction publique
<b>23</b>	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	<b>53</b>	Policiers et militaires
<b>24</b>	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	<b>54</b>	Employés administratifs d'entreprise
<b>31</b>	Professions libérales	<b>55</b>	Employés de commerce
<b>33</b>	Cadres de la fonction publique	<b>56</b>	Personnels des services directs aux particuliers
<b>34</b>	Professeurs, professions scientifiques	<b>62</b>	Ouvriers qualifiés de type industriel
<b>35</b>	Professions de l'information, des arts et des spectacles	<b>63</b>	Ouvriers qualifiés de type artisanal
<b>37</b>	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	<b>64</b>	Chauffeurs
<b>38</b>	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	<b>65</b>	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
<b>42</b>	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	<b>67</b>	Ouvriers non qualifiés de type industriel
<b>43</b>	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b>68</b>	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
<b>44</b>	Clergé, religieux	<b>69</b>	Ouvriers agricoles
<b>45</b>	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	<b>81</b>	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
<b>46</b>	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		

Code	Libellé secteur d'activité	Code	Libellé secteur d'activité
<b>01</b>	Action sociale	<b>21</b>	Industrie agro-alimentaire
<b>02</b>	Activités culturelles, sportives et spectacles	<b>22</b>	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
<b>03</b>	Activités immobilières	<b>23</b>	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
<b>04</b>	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	<b>24</b>	Industrie chimique, pharmaceutique
<b>05</b>	Armée, Police	<b>25</b>	Industrie, collecte et valorisation des déchets
<b>06</b>	Artisanat	<b>26</b>	Industrie des métaux
<b>07</b>	Audit, comptabilité et gestion	<b>27</b>	Industrie du bois
<b>08</b>	Banques et assurances	<b>28</b>	Industrie du plastique
<b>09</b>	Commerce détail	<b>29</b>	Industries autres
<b>10</b>	Commerce et réparation automobiles	<b>30</b>	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
<b>11</b>	Commerce grande distribution	<b>31</b>	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
<b>12</b>	Commerce gros	<b>32</b>	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
<b>13</b>	Communication, Information, média	<b>33</b>	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
<b>14</b>	Construction (BTP)	<b>34</b>	Professions juridiques
<b>15</b>	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	<b>35</b>	Religion
<b>16</b>	Enseignement, formation	<b>36</b>	Sans activité professionnelle
<b>17</b>	Etudes et recherche	<b>37</b>	Services aux entreprises
<b>18</b>	Fonctions publiques	<b>38</b>	Services aux particuliers
<b>19</b>	Hôtel, restaurant, brasserie, café	<b>39</b>	Tourisme
<b>20</b>	Humanitaire	<b>40</b>	Transports et logistiques